



## **COLLOQUE INTERNATIONAL**

### **« Le cinquantenaire du code du travail tunisien »**

#### **APPEL A CONTRIBUTION**

Pour commémorer le cinquantenaire du code du code du travail, un colloque international sera organisé les 27 et 28 avril 2016 à Tunis dans le cadre du partenariat Institut National du Travail et des Etudes Sociales (**INTES-université de Carthage**), Faculté de Droit de Sfax (**FDS-université de Sfax**) et Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis (**FDSPT-université de Tunis El Manar**). Ce colloque est soutenu par la fondation Friedrich Ebert

#### **Argumentaire :**

La codification est l'un des éléments majeurs de l'histoire juridique tunisienne. Notre pays, qui était un véritable mosaïque juridique ou plusieurs sources de droit coexistaient, était passé lentement au régime des codes à partir de 1861. Le passage (plus de cent ans après) des relations du travail sous le régime du droit codifié, par l'adoption de la loi n° 66-27 du 30 avril 1966 portant promulgation du code du travail, était un moment symbolique dans le processus d'élaboration des lois sociales, qui a débuté à l'époque coloniale. Il était aussi une des œuvres remarquables dans un contexte d'édification de l'Etat souverain et moderne.

Il n'est pas uniquement question de commémorer l'événement, mais bien à essayer d'en expliquer l'origine, le contexte, les conséquences et le devenir. C'est dans cette mise en perspective que s'inscrit ce colloque.

Penser la codification ne peut être déconnecté de l'histoire du droit du travail et, de manière générale, l'approche rigoureuse de ce passé peut aider à mieux comprendre certaines de ses mutations actuelles et les exigences de sa réforme. Très rares sont les juristes qui s'intéressent à l'histoire du droit social et plus particulièrement de ce droit spécifique, et est

ainsi offerte l'occasion pour essayer de comprendre, de manière plus précise, son processus historique et de le situer dans le temps (**perspectives historiques**).

Le code identifiait du droit du travail à la loi étatique mais aussi comprenait une plateforme du droit conventionnel née sous l'impulsion des organisations professionnelles. Le code a fait l'unité du droit applicable avec une variété des sources à l'origine sinon de la complétude au moins la richesse du droit du travail.

Le colloque s'attacherait également à mettre en exergue l'importance des matières objet du code du travail qui a transcrit la plupart des grandes conquêtes du mouvement ouvrier qui ont pour l'essentiel trait aux relations et aux conditions du travail et a, en outre, servi au développement d'une jurisprudence riche (**réflexions thématiques**).

Les acquis du passé sont désormais mis à l'épreuve des bouleversements de tous ordres. Les temps sont aux remises en cause sous la pression de nouvelles exigences de droits, de libertés et de démocratie sociale. Comment réutiliser les acquis du passé pour faire la transaction avec les besoins d'un contexte en mutations profondes ? Le colloque tentera de penser les voies à emprunter pour la rénovation du code et du droit du travail notamment à lumière de la nouvelle constitution du pays (**devenir du code et du droit du travail**).

## **Axes de réflexion**

### **Contexte de la codification**

#### **Réflexions thématiques**

Ex. de thèmes :

Il est question de penser les différents thèmes objet du code du travail : Le code du travail et les autres sources du droit du travail, code du travail et droit des relations individuelles et collectives, code du travail et droit des conditions du travail, le code du travail et effectivité des normes en droit du travail, le juge et le code du travail...

#### **Perspectives d'avenir**

Ex. de thèmes :

Code du travail et constitutionnalisation du droit du travail, modernisation de la négociation collective, institutionnalisation du dialogue social, code du travail et pluralisme syndical

## **Modalités de participation**

**Langues de travail** : l'arabe et le Français

**Les projets de communication** : Présentation de la communication (ne dépassant pas 500 mots (times new romans taille 12) avec ses références bibliographiques) et un court CV de l'auteur

**Date limite de soumission** : Les projets devront parvenir au plus tard le **20 janvier 2016** par courrier électronique en document attaché Word à **Abdessatar MOUELHI** : [a.mouelhi@yahoo.fr](mailto:a.mouelhi@yahoo.fr), **Nouri MZID** : [nouri.mzid@laposte.net](mailto:nouri.mzid@laposte.net) et **Ahmed BEN TALEB** : [ahmedbtaleb@gmail.com](mailto:ahmedbtaleb@gmail.com)

Le résultat de l'évaluation des propositions sera connu à partir du 01 février 2016.

Les textes retenus devront parvenir avant le 10 avril 2016

**Comité scientifique**

**Pr.Abdessatar MOUELHI**, Directeur de l'INTES

**Pr.Nouri MZID**, Ex-doyen de la FDS

**Pr.Semi BOSTANJI**, Doyen de la FDSPT

**Pr.Aicha SEFI**, INTES

**Pr.Hafedh LAAMOURI**, INTES

**Pr.Ahmed BEN TALEB**, Directeur du département de droit privé à la FDSPT

**Pr.Fakher BENSALAM**, FDSPT

**Pr.Lotfi BENNOUR**, Directeur du département de la recherche à l'INTES

**Hatem OUERTATANI**, INTES

**Leila BEN SAEM**, INTES

**Nessrine BELLELI**, INTES

**Hajer BEN SLIMANE**, INTES

**Emna KHIDHR**, FDSPT

**Sana SOUISSI**, FDSPT

**Sabrina MENAI**, INTES